

Causerie sur la prière

Cette vérité est formulée non moins nettement dans le texte déjà cité : "Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je vous l'accorderai."

Lisons, sur ce passage, l'admirable commentaire de saint Augustin :

"Faites attention, dit-il, et pesez bien ces mots : En mon nom ; Jésus nous dit : Demandez ce que vous voudrez, non pas comme vous voudrez, mais en mon nom.

"Celui qui fait une si magnifique promesse, comment donc s'appelle-t-il ? Il s'appelle le Christ-Jésus. Christ veut dire Roi ; Jésus veut dire Sauveur. Notre Rédempteur n'est pas un roi quelconque, mais un roi sauveur.

"Donc, quand notre demande est contraire au salut, nous ne prions pas au nom du Sauveur. Donc, il est Sauveur, non seulement quand il nous accorde, mais encore quand il nous refuse ce que nous lui demandons. S'il voit que nous souhaitons une chose contraire à notre salut, il nous la refuse, et en cela, il est Sauveur,

"Le médecin sait quels désirs du malade lui sont utiles, et quels désirs nuisibles à sa guérison. En s'opposant à ces derniers, il contrarie sa volonté, mais il lui rend la santé. Si donc nous voulons que Dieu nous accorde la faveur demandée, ne prions pas d'une manière quelconque ; prions au nom du Sauveur.

"Ah ! gardons-nous de rien demander qui soit contraire à notre salut ! Si Dieu nous exsuçait, ce ne serait pas comme Sauveur. Ce nom, il ne le porte que pour les fidèles, et Lui qui pour ses serviteurs a daigné être le salut, pour les impies, il est la damnation."

Cette explication de saint Augustin est encore justifiée par la parole qu'ajoute Notre-Seigneur : "Tout ce que vous demanderez en mon nom, je vous l'accorderai afin que le Père soit glorifié dans son Fils." Or, la gloire que le Fils a voulu procurer au Père en s'incarnant, c'est la gloire d'être connu, aimé et servi par tous les hommes.

"Réfléchissez donc bien, écrit saint Grégoire, et voyez si vous priez au nom de Jésus. Ce n'est pas Jésus que vous cherchez dans la demeure de Jésus, lorsque dans l'église, vestibule de l'éternité, vous demandez avec importunité des biens temporels.